

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022

Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Dijon

NOR : JUSK2237188A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Dijon :

Membres titulaires

- Guillaume PINEY, directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon
- Benjamin GAUTHIER, secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon
- Magali PETIT, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon
- Jean-Marc GRANDCLAUDON, chargé de mission M3P de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Membres suppléants

- André VARIGNON, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon
- Marianne PIMET, cheffe de section de l'action sanitaire et prévention du suicide de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

- Loanne HELIAS, cheffe d l'unité de suivi des gestions déléguées de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon
- Adeline CHRISTIN, responsable de la section du maintien des liens familiaux et des droits sociaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Article 2

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Dijon, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
GODICHEAU Christelle CHAUVET Frédéric	VERNEREY Christophe BERNIER Romain	UFAP UNSa Justice
STOLL Frédéric THABUSSOT Stéphane	LEVALLOIS Frédéric LAURENT Sébastien	FO Justice

Article 3

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon,
G PINEY

